



Ministre de l'Intérieur

Secrétariat de la Police Intégrée (SSGPI)

Police

Rue Fritz Toussaint 8
1050 Bruxelles
Tél 02 554 43 16

NOTE DE SERVICE

Numéro d'émission

Date d'émission

SSGPI-RIO/2014/3

06-01-2014

Destinataires A toutes les zones de police de la police locale

OBJET Jours fériés réglementaires accordés en 2014

Références

1. Note SSGPI-ID205267-2009 du 26-10-2009;
2. Objet de la circulaire GPI 76 relative au transfert des congés 2013 et à l'octroi de certains congés en 2014.

Madame, Monsieur le chef de corps,

Dans le cadre des jours fériés réglementaires pour l'année 2014, le SSGPI souhaiterait être mis en possession des jours fériés réglementaires accordés par le chef de corps, et ce pour disposer de l'horaire des membres du personnel pour assurer un calcul correct des traitements, un calcul du contingent des maladies, ...

C'est pourquoi nous vous demandons de transmettre l'horaire des jours fériés 2014 via le formulaire joint en annexe à cette lettre.

La zone de police doit nous faire parvenir cette information **au plus tard le 24 février 2014** à l'adresse mail: ssgpi.cc.kce@police.belgium.eu.

En l'absence de réponse, le SSGPI se verra contraint d'appliquer la circulaire GPI relative à l'octroi de certains congés de 2014 (cfr référence 2).

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Robert ELSÉN
Wvd Directeur-Diensthoud